**Réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre s’est réuni à la mairie le 31 octobre 2023 à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Gilles DELON, maire.

Présents : Gilles DELON, Claude LAGACHE, Elisabeth JAQUET, Pascal ROBINE, Sophie PIATON, Alain DEBRAY, Isabelle FICHET-BOYLE, Ana BREANT, Christine BOUTIGNY-LEGROS, Serge JEGOU, Oliver BOUVERET et Philippe GUIMAS.

Absent excusé : Maryse GARIN et Alexandre POZZO DI BORGO.

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 août 2023**

Le compte rendu de la réunion du 29 août 2023 est approuvé à l’unanimité des présents.

1. **Point sur l’étude d’une liaison entre le camping municipal et la Voie verte**

Le maire fait le point de ce projet. L’étude globale est terminée. Le dossier « loi sur l’eau » est rédigé, prêt à être envoyé à la Préfecture. Il restera alors à achever les conventions avec la commune de Courcelles-lès-Gisors et à rédiger l’appel d’offres, puis à attendre les offres.

En raison de l’absence du maire, Madame Piaton a assisté à une réunion avec certains financeurs dans le cadre des CRTE rédigés par la communauté de communes. Il en ressort que la Région est d’accord pour financer 76 000 € et le Département 27 mettrait la même somme. Ces montants sont inférieurs à ce qui était souhaité mais le calcul s’explique par la partie du projet qui sera implanté sur la commune de Courcelles-lès-Gisors, soit dans le Département de l’Oise. Il reste à espérer que l’Etat acceptera de combler ce manque à financer.

1. **Etude de l’installation de la vidéoprotection**

Le maire rappelle que cette question a déjà été abordée lors d’un précédent conseil. La réunion avec la Gendarmerie a permis de cerner le projet qui est vivement souhaité et les emplacements précis des caméras à installer et des liaisons à prévoir.

Un débat s’instaure entre les conseillers afin de déterminer précisément :

* Le coût prévisionnel de l’investissement et la durée des équipements en fonction de l’obsolescence des technologies employées,
* Les subventions possibles,
* Le coût de fonctionnement à charge de la commune.

Il est donc décidé de poursuivre l’étude des besoins de la Gendarmerie comme de la commune, de demander des devis afin de cerner le coût du projet et d’arriver à un projet communal définitif modulable et progressif afin de ne pas surcharger le budget.

Par ailleurs, Mme Fichet-Boyle demande qu’on étudie un moyen de protection tel que Participation citoyenne (organisation en partenariat avec la Gendarmerie).

1. **Murs de clôture du domaine public**

Il avait été prévu, sur demande du propriétaire du 19 rue du Gué que la commune participe aux travaux de réfection du mur mitoyen entre sa propriété et la place du village, propriété de la commune. Après étude, il apparait qu’aucune mitoyenneté n’existe le long du domaine public. De ce fait, la commune ne peut pas participer, de quelque façon que ce soit, aux travaux de reconstruction du mur. Le projet est donc abandonné et le propriétaire concerné en sera informé.

1. **Création de zones d’accélération pour les énergies renouvelables**

Le maire rappelle que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables permet aux communes de proposer des zones d’accélération pour le développement des énergies renouvelables.

La loi prévoit que la commune établisse ces zones avec leurs critères et leurs contraintes, puis lance une concertation avec les habitants et, à l’issue de cette concertation délibère définitivement sur ces zones qui seront soumises au représentant de l’Etat. Après agglomération de toutes ces zones définies par toutes les communes de Normandie et présentées par les EPCI qui les regroupent, il sera vérifié si les zones ainsi définies permettent de parvenir aux objectifs fixés par la loi. Si ces objectifs sont atteints, il sera possible aux communes de définir des zones d’exclusion qui seront alors opposables aux promoteurs d’énergies renouvelables.

Si les objectifs ne sont pas atteints, il sera nécessaire de revoir certaines délibérations communales pour atteindre les objectifs sans que la loi ne précise comment ce sera possible, ni qui devra réévaluer ses objectifs.

1. **Projet d’arrêté pour règlementer le stationnement dans le village**

Le maire rappelle que la commission « Vie locale » a délibéré sur ce point et que le bulletin municipal qui sera distribué en novembre 2023 comportera une présentation des mesures discutées. Pour que ces mesures soient valables, il convient qu’un arrêté les précise.

Le maire lit donc l’arrêté prévu qui est approuvé à l’unanimité.

Il est également demandé que des lignes jaunes soient installées dans les virages rue de la Porte des Champs à l’entrée de Dangu, devant l’école et dans le rétrécissement de la rue du Fond de l’Aulnaie en face de la sente du Fond de l’Aulnaie.

1. **Entretien des fossés du camping**

Une étude de terrain a été réalisée afin de préciser l’entretien nécessaire pour redonner aux fossés entourant le camping leur utilité pour drainer le terrain et permettre l’écoulement de l’étang supérieur à celui du camping en cas de très hautes eaux. Lors de la consultation du SMBE (Syndicat mixte du bassin de l’Epte) il est apparu que ces fossés avaient été classés il y a longtemps en cours d’eau alors qu’ils n’ont pas de source. Après une visite de terrain avec le SMBE, la DDTM et l’Office français de la Biodiversité chargé des cours d’eau, il a été constaté qu’en effet, il s’agit de fossés et qu’ils peuvent être entretenus et curés puisque certains tronçons sont déjà comblés.

En conséquence, il sera possible :

* Dans un premier temps d’élaguer la végétation des rives, de recéper certains arbres et d’en abattre d’autres et de nettoyer le lit des fossés de tout ce qui l’encombre.
* Ensuite, lorsque les arrêtés de reclassement seront parus, il sera possible de curer selon les modalités pratiques indiquées par la DDTM.

1. **Questions diverses**

* Le maire demande l’accord du conseil municipal pour faire un don de 500 € en faveur des réfugiés arméniens via l’AMRF qui a mis en place plusieurs actions. Le conseil donne son accord à l’unanimité.
* Le maire informe le conseil municipal de la composition de la commission de contrôle de la liste électorale, qui sera bientôt convoquée.
* Le bulletin municipal, après quelques ajouts pourra être tiré et distribué.
* Un prochain conseil devra délibérer sur la dénomination des voies communales.
* Enfin, le maire alerte les conseillers (et la population via Panneaupocket) sur l’arrivée de la tempête Ciaran.
* M. Robine demande qu’en raison de la situation sécuritaire les places de stationnement réservées aux institutrices et souvent inutilisées soient neutralisées par relèvement des arceaux de sécurité.
* Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 20.